

17 JUIL. 2025

16 JUIL. 2025

La Présidente

CABINET DU MAIRE

Nantes, le

- 9 JUIL. 2025

DT2E/CM/JL/GD/2025-06-1510

Monsieur Gilles BOURDOULEIX
Président
Cholet agglomération
Rue Saint-Bonaventure
49300 CHOLET Cedex

ADC		VISA DG
M. LE PRESIDENT / Cab	D. GENERALE	
M. VIALAT	DCPAJ	X
M. DELAUNAY	DAS	
M. SOURISSEAU	CULTURE	
Mme ROCHAIS	AMENAGEMENT	
M. VAN VOOREN	DEV. ECO.	
M. BRESSON	ENVIRONNEMENT	
M. OLIVARES	BATIMENT	
M. PAVAGEAU	VIVRIE	
M. CAILLEAU	FINANCES	
M. PELLOQUET	DFH	
M. THOMAS	COMMUNICATION	
M. TESTARD	DRE	
M. PIET	EDUCATION	
M. BAGUENARD	CTM	
D. SPORTS	DRN	

Monsieur le Président,

Cho Gilles

16 JUIL. 2025

Vous avez sollicité l'avis du Conseil régional des Pays de la Loire sur le projet du nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) construit en concertation avec les acteurs du territoire.

Votre stratégie présente des objectifs, par rapport à 2012, de :

- réduction des consommations énergétiques à hauteur de 28 % d'ici à 2030 et a minima de 42 % d'ici à 2050,
- production d'énergies renouvelables locales à hauteur de 45 % d'ici 2030, puis a minima 90,5 % d'ici à 2050, de la consommation totale couverte par cette production,
- réduction des émissions de gaz à effet de serre avec une diminution de 40 % d'ici 2030, et a minima 45 % d'ici 2050,

qui permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs définis dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), adopté en décembre 2021. Concernant ce dernier, je vous informe qu'il sera ajusté sur le mix énergétique de développement des énergies renouvelables afin de prendre en compte les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie à régionaliser.

Je constate que les priorités régionales en matière de transition énergétique et écologique sont bien reprises dans votre PCAET.

L'amplification de la rénovation énergétique et de la production d'énergies renouvelables sont des enjeux prioritaires et essentiels pour notre territoire, et ces enjeux sont bien intégrés dans votre projet de PCAET. Au regard des objectifs de réduction des consommations d'énergie du résidentiel, vous menez une politique de réhabilitation du parc existant par la mise en place d'Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et vous renforcez le conseil à la rénovation énergétique au travers de la mise en place du Pacte Territorial France Rénov. Vous avez notamment défini comme objectif de rénover énergétiquement d'ici à 2050 plus de 22 000 maisons individuelles, 3 600 logements collectifs et 4 000 logements sociaux.

En parallèle, l'implication des entreprises est primordiale pour réduire les consommations d'énergie du secteur tertiaire, ainsi que le développement des démarches d'écologie industrielle et territoriale, priorité inscrite dans la feuille de route régionale pour l'économie circulaire adoptée en octobre 2019. Cette dimension est bien intégrée dans votre projet de PCAET, notamment en ce qui concerne le secteur de l'industrie avec des objectifs 2050 de réduction des consommations énergétiques et d'émission de gaz à effet de serre respectivement fixés à -20 % et -40 %.

Les déplacements quotidiens constituent un enjeu important à l'échelle régionale comme pour votre territoire. La Région a adopté sa stratégie de mobilité lors de sa session du 31 mars 2021, visant notamment à renforcer l'articulation entre les modes routiers et ferroviaires et à limiter l'impact en termes de consommations d'énergie, d'émissions de GES et de polluants. En parallèle, la Région souhaite développer les motorisations alternatives, électrique, BioGNV et hydrogène. Votre projet de PCAET intègre ces dispositions concernant la mobilité, avec des actions visant la diminution de l'autosolisme, le report modal vers des mobilités douces et collectives, ainsi que la décarbonation du secteur des transports.

La réduction de l'impact de l'agriculture est un enjeu essentiel qui doit passer par une évolution concertée des pratiques du monde agricole. Je constate que dans votre projet de PCAET, vous souhaitez notamment favoriser les pratiques vertueuses et l'économie circulaire. La Région agit également pour l'évolution des pratiques agricoles, notamment avec la démarche « Ferme laitière bas carbone » et le soutien à la filière biologique. La séquestration de CO₂ par les espaces agricoles est à développer. De plus, le développement des filières bois locales est un enjeu important pour la Région tant à des fins énergétiques que pour le développement des éco-matériaux.

Enfin, l'adaptation au changement climatique, est une priorité régionale. Le Groupe Interdisciplinaire d'Experts sur le Changement climatique (GIEC) des Pays de la Loire impulsé par la Région fin 2020 a publié deux rapports, un diagnostic en juin 2022 et des recommandations en avril 2023. La limitation de l'artificialisation des espaces, la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau sont des enjeux majeurs pour assurer la résilience de notre région face aux impacts du changement climatique et sont bien intégrés à votre projet de PCAET, avec notamment des actions concourant à la reconquête de la qualité de l'eau et au renforcement des économies d'eau potable.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, j'ai le plaisir d'émettre un avis favorable à votre projet de Plan Climat Air Energie Territorial.

Les services régionaux se tiennent à votre disposition pour tout questionnement concernant les dispositifs d'accompagnement régionaux existants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

A. Tris

Christelle MORANÇAIS